

**Objet : Halle Olympique – Restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges » - Menu « Festival des Musiques militaires » - Dimanche 2 juillet 2017 à midi**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la décision n° 2017-130 du 22 juin 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances auprès du restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges »,

Vu la décision n° 2017-159 du 29 juin 2017 approuvant les tarifs du restaurant « Les Premières Loges » de la Halle Olympique,

Considérant l'organisation du Festival des musiques militaires à la Halle Olympique le samedi 1<sup>er</sup> juillet et le dimanche 2 juillet 2017,

**Décide**

**Article 1 :** Un menu « Festival des Musiques militaires » est créé pour le dimanche 2 juillet à midi au restaurant les Premières Loges de la Halle Olympique.

Ce menu comprend : entrée + plat + dessert.

Le prix du menu est fixé à 18 € TTC.

Les recettes seront encaissées pour le compte de la régie du restaurant de la Halle Olympique.

**Article 2 :** Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes du restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 29 juin 2017

Le Président

Franc LOMBARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20170629-AD\_2017\_160-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2017